

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, 6 avril 2009

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 6^{ème} jour du mois d'avril 2009, 20h10 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie, Serge Leblanc et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents. Madame la conseillère Marjolaine Gilbert et monsieur le conseiller Bernard Fournier sont absents.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des 2 et 16 mars (réunion spéciale) 2009.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2009.
5. Période de questions :
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION

6. Adoption du règlement sur les systèmes d'alarme incendie.
7. Cotisation au Conseil de bassin de la rivière Montmorency.
8. Tournoi de golf – Hôpital Sainte-Anne.
9. Motion de félicitations Maxime Huot.
10. Augmentation fonds de roulement – avis de motion.
11. Inscription formation régime de retraite.
12. Appui à la MRC de la Côte-de-Beaupré (radio communautaire CIHO FM Charlevoix).

URBANISME

13. Premier projet de règlement modification au zonage.
14. Prolongation du contrat de Manuel Poulin – inspecteur en bâtiment.

HYGIÈNE DU MILIEU

15. Motion de félicitations Stéphane Dompierre - rapport usine de traitement de l'eau potable.

TRAVAUX PUBLICS

16. Renouvellement contrat communication :
 - 16.1 Travaux publics
 - 16.2 Service de sécurité incendie.
17. Demande de soumissions pavage de la rue des Crans.

LOISIRS

18. Salaire moniteur et assistant moniteur (Croix-Rouge).
19. Disposition module de jeux.

SÉCURITÉ INCENDIE :

20. Adoption du règlement ayant pour objet d'établir une tarification pour l'utilisation des équipements et du Service de sécurité incendie.

DIVERS

21. Période de questions :
 - 21.1 Membres du conseil
 - 21.2. Public
22. Levée/ajournement.

Résolution # 2009-55 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière et y ajoutant les items suivants :

- 9 a) Motion de félicitations (Maxime Huot, Jeux du Québec).
18. Étude débit écologique réservé.

Résolution # 2009-56 «Adoption des procès-verbaux des 2 et 16 mars 2009»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'adopter les procès-verbaux des 2 et 16 mars 2009, tels que rédigés par la greffière-trésorière.

Résolution # 2009-57 «Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2009»

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de mars 2009, telles que présentées au Conseil municipal. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Surplus au 31 décembre 2008.
Dépôt à neige.
Rue des Mas.
Avenir de l'Église.
Site ancien Hôtel de ville.

De la part de l'assistance :

Aucune assistance.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-880

Décrétant un tarif relié aux fausses alarmes incendie sur le territoire de la municipalité de Boischatel

Considérant que le Conseil municipal désire réglementer les fausses alarmes incendie sur le territoire de la Municipalité;

Considérant qu'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes incendie;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance tenue le 2 mars 2009 par monsieur le conseiller Denis Hélie;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu;

ARTICLE 1 :

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Système d'alarme : Tout appareil bouton de panique ou dispositif destiné à avertir d'un risque d'incendie ou autre sinistre, dans un lieu protégé situé sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE 3 : APPLICATION

Le présent règlement s'applique à tout système d'alarme, incluant les systèmes d'alarme déjà installés ou en fonction le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 4 : ÉTAT DE FONCTIONNEMENT

Le système d'alarme incendie doit être en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 5 : INSPECTION

L'officier municipal chargé de l'application du présent règlement est autorisé à visiter et à examiner entre 7 h00 et 19h00 toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est respecté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices doit le recevoir, le laisser pénétrer et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 6 : DISPOSITION PÉNALE - AMENDES

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement au cours d'une même année commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de :

- a) pour une troisième fausse alarme: 100\$
- b) pour la quatrième fausse alarme : 250\$
- c) pour la cinquième fausse alarme et suivantes : 500\$

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q.,c.C-25-1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Résolution # 2009-58 Adoption du règlement # 2009-880»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'adopter le règlement # 2009-880 décrétant un tarif relié aux fausses alarmes incendie sur le territoire de la municipalité de Boischatel.

Résolution # 2009-59 «Cotisation annuelle Conseil de bassin de la rivière Montmorency»

Considérant que le Conseil municipal juge opportun de renouveler la cotisation annuelle au Conseil de Bassin de la rivière Montmorency;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu de renouveler la cotisation annuelle au Conseil de bassin de la Rivière Montmorency pour l'année 2009 au montant de 1 000\$.

Résolution # 2009-60 «Tournoi de golf – Hôpital Sainte-Anne»

Considérant que le tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré se tiendra le 29 mai 2009;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Serge Leblanc et résolu de procéder à l'achat d'une inscription individuelle au montant de 135\$ pour le tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne.

Résolution # 2009-61 « Motion de félicitations M. Maxime Huot»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu à l'unanimité de présenter une motion de félicitations à M. Maxime Huot pour sa performance dans le cadre de ses activités sportives en taekwondo à Las Vegas pour le U.S. Open et sa désignation à titre de champion provincial.

Résolution # 2009-62 « Motion de félicitations aux participants aux Jeux du Québec »

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu à l'unanimité de présenter une motion de félicitations aux jeunes boischatelois ayant participé à l'édition hiver 2009 des Jeux du Québec, en l'occurrence Charles Boily, Marc-André Doddridge Quiriaux et Charles-Alex Melançon.

Résolution # 2009-63 «Avis de motion»

Monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera un règlement ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité pour un montant de 200 000\$.

Résolution # 2009-64 «Inscription formation régime de retraite»

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'autoriser monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois à suivre la formation sur le régime de retraite.

Résolution # 2009-65 «Appui à la MRC de la Côte-de-Beaupré (radio communautaire CIHO FM Charlevoix)»

Considérant la demande de la MRC de la Côte-de-Beaupré auprès de la radio communautaire CIHO FM Charlevoix;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'appuyer la MRC de la Côte-de-Beaupré dans sa démarche auprès de la radio communautaire CIHO FM Charlevoix pour qu'elle desserve la Côte-de-Beaupré.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le règlement de zonage # 94-580 et ses amendements spécialement les zones RX-3 et RX-4 modification des marges, et modification de la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5.

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le règlement 94-580 relatif au zonage spécialement les zones RX-3 et RX-4 pour réviser l'implantation des constructions spécialement la marge de recul avant;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le règlement 94-580 relatif au zonage spécialement la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5;

Attendu qu'avis de motion a été donné parà la séance du2009;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 13.1.5 des zones RX-3 et RX-4 est modifié comme suit :

Implantation des constructions :

Marge de recul avant (en mètre)

Bâtiment de 1 étage

- Minimum 7,0
- Maximum 20,0

Bâtiment de 2 étages

- Minimum 7,0
- Maximum 20,0

La marge de recul latérale maximum est enlevée.

La somme minimum des marges latérales est de 6,0 mètres.

ARTICLE 2 :

Que la grille des usages de la zone RB-7 est modifiée à l'article 13.1.3 en ajoutant la note 4 (Revêtement extérieur en pierre (ou l'équivalent) et bois seulement pour les terrains au sud du chemin des Mas) au type d'habitation I,II, III, IV.

ARTICLE 3 :

Que la grille des usages de la zone RA/A5 est modifiée à l'article 13.1.3 en ajoutant la note 1 (une seule cabane à sucre non commerciale servant exclusivement à l'évaporation de l'eau d'érable et à la préparation de produits dérivés de l'eau d'érable est autorisée) au type d'agriculture 1.

ARTICLE 4 :

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2009-66 «Adoption du premier projet de règlement modification au zonage»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'adopter le premier projet de règlement modification au zonage.

Résolution # 2009-67 «Prolongation du contrat de M. Manuel Poulin – inspecteur en bâtiment»

Considérant que le contrat de travail de M. Manuel Poulin, inspecteur en bâtiment est terminé;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu de prolonger le contrat de travail de monsieur Manuel Poulin, inspecteur en bâtiment jusqu'au mois d'août 2009.

Résolution # 2009-68 «Motion de félicitations M. Stéphane Dompierre»

Considérant la qualité de la présentation du rapport 2008 de l'usine de traitement de l'eau potable par M. Stéphane Dompierre;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Serge Leblanc et résolu de présenter une motion de félicitations à M. Stéphane Dompierre pour la qualité du rapport 2008 de l'usine de traitement de l'eau potable.

Résolution # 2009-69 «Renouvellement contrat communication Travaux publics»

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de location, d'entretien et de temps d'onde pour le service des Travaux Publics ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur Jean-G. Lefrançois et résolu de renouveler le contrat de location, d'entretien et de temps d'onde auprès de la compagnie Horizon mobile pour une période de 29 mois au montant de 720\$/mois.

Résolution # 2009-70 «Renouvellement contrat communication Service de sécurité incendie»

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de location, d'entretien et de temps d'onde pour le Service de sécurité incendie ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu de renouveler le contrat de location, d'entretien et de temps d'onde auprès de la compagnie Horizon mobile pour une période de 26 mois au montant de 830\$/mois.

Résolution # 2009-71 «Demande de soumissions pavage de la rue des Crans»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la rue des Crans;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la demande de soumissions sur invitation pour le pavage de la rue des Crans auprès des fournisseurs suivants :

P.E. Pageau.
Pavage U.C.P. Inc
Construction & pavage Portneuf Inc
Les Entreprises P.E.B. ltée

Résolution # 2009-72 «Étude de débit écologique réservé»

Considérant qu'il est nécessaire de faire une étude de débit écologique réservé sur la réfection de la conduite d'adduction;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le maire Yves Germain et résolu d'accepter l'offre de services de Roche ltée, Groupe-conseil pour l'étude de débit écologique réservé au montant de 8850\$ plus les taxes applicables.

Résolution # 2009-73 «Salaire moniteur et assistant moniteur (Croix-Rouge)»

Considérant que des cours de natation seront offerts pour la saison estivale;

Considérant la recommandation du directeur du service;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'ajouter à la politique salariale les deux postes suivants : moniteur Croix-Rouge et assistant-moniteur Croix-Rouge, tel que proposé par le directeur du service.

Résolution # 2009-74 «Disposition module de jeux»

Considérant qu'il est nécessaire de se départir d'un module de jeux pour des raisons de sécurité;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la vente aux enchères du module de jeux. Le prix de départ sera de 750\$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-881

Ayant pour objet d'établir une tarification pour l'utilisation des équipements et du Service de sécurité incendie

Attendu que la municipalité de Boischatel désire établir une tarification pour l'utilisation de ses équipements et de son Service de sécurité incendie;

Attendu qu'avis de motion a été donné à la séance du 2 mars 2009 par monsieur le conseiller Denis Hélie;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Serge Leblanc et résolu de fixer les tarifs pour l'utilisation du Service de sécurité incendie pour les municipalités sans entente intermunicipale :

ARTICLE 1 : VÉHICULES

Les tarifs pour de déplacement et d'utilisation des véhicules sont les suivants :

Autopompe échelle aérienne de 30 mètres avec tous les équipements :	875\$ / heure
Autopompe 1050 gipm avec tous les équipements :	450\$ / heure
Unité de soutien avec tous les équipements :	270\$ / heure
Camion citerne :	270\$ / heure
Véhicule de service (officiers) :	100\$ / heure

ARTICLE 2 : ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS

Les tarifs pour l'utilisation des équipements spécialisés sont les suivants :

Absorbant et équipement de détection et de contrôle de matière dangereuse :	Coût de remplacement
Mousse de classe A et B avec injecteur de lance de 1 ½" :	Coût de remplacement
Pinces de décarcération et coussin de levage lorsque non remboursé par la SAAQ :	600\$ / heure
Chaloupe :	75\$ / heure
Équipement de sauvetage nautique :	250\$ / heure

Advenant que la Municipalité acquiert un nouveau type de véhicule ou d'équipement qui n'est pas mentionné dans la présente entente, celle-ci fixera un tarif horaire en fonction des tarifs déjà établis.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION DES POMPIERS

Toute rémunération réelle payée (salaires et avantages sociaux) par la Municipalité fournissant une assistance relativement à la demande d'aide adressée à celle-ci et en fonction des dispositions de conventions collectives applicables.

Les montants facturés sont payables dans les trente (30) jours de la mise à la poste de la demande de paiement. Les montants dus portent intérêts et pénalités, à l'expiration de ce délai, aux mêmes taux que ceux chargés par la Municipalité expéditrice de la facture pour les taxes municipales dues.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2009-75«Adoption du règlement # 2009-881»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Serge Leblanc et résolu d'adopter le règlement # 2009-881 ayant pour objet d'établir une tarification pour l'utilisation des équipements et du Service de sécurité incendie.

Résolution # 2009-76 «Ajournement»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu que la présente assemblée soit ajournée au 20 avril 2009 à 20h.

Le présent ajournement s'est produit à 20h40.

ASSISTANCE : 0

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 20 avril 2009.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 6^{ème} jour du mois d'avril, ajournée au 20 avril 2009, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie, Serge Leblanc, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.

Résolution # 2009-77 «Ajout à l'ordre du jour»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'ajouter à l'ordre du jour les items suivants :

2. Adoption rapport financier au 31 décembre 2008 et rapport du vérificateur.
3. Développement CSL-Loma phase 7 – MDDEP.
4. Renouvellement entente services aux sinistrés (Croix-Rouge).
5. Adoption du règlement ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité pour un montant de 150 000\$.
6. Autorisation de signatures - piste cyclable.

TRAVAUX PUBLICS

7. Modification du règlement 2002-732 relatif à la circulation
Avis de motion.

SÉCURITÉ INCENDIE

8. Démission pompiers à temps partiel.
9. Engagement pompiers à temps partiel.

URBANISME

10. Permis de construction : 157, rue des Grenadiers.
97, rue de la Garnison.
11. Rénovation : 160, rue des Grenadiers.
259 rue de l'Infanterie.

L'item 2 (Adoption du rapport financier au 31-12-08 et du rapport du vérificateur) est reporté à une prochaine séance.

Résolution # 2009-78 «Développement CSL-Loma – phase 7»

Considérant le projet de développement de CSL-Loma, phase 7;

Considérant que la Municipalité désire prendre possession des lots suivants : 208-A-P et 208-P;

Considérant que la Municipalité souhaite protéger la cédrière et ce milieu humide;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Serge Leblanc et résolu que la Municipalité accepte de recevoir le titre de propriété des lots 208-A-P et 208-P et s'engage à prendre une servitude de conservation dans le but de protéger ces terrains.

Résolution # 2009-79 «Renouvellement entente services aux sinistrés»

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler l'entente pour les services aux sinistrés;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de renouveler l'entente pour le service aux sinistrés pour une somme de 566,40\$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-882

Ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de 200 000\$ à même les surplus libres.

Attendu que la municipalité de Boischatel est régie par les dispositions du Code municipal;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, la Municipalité a le pouvoir de créer et d'opérer un fonds de roulement;

Attendu qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 avril 2009 par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le présent règlement portera le titre «Règlement ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de 200 000\$ à même les surplus libres».

ARTICLE 2 : Les articles 5 et 6 du règlement 83-316 déjà modifiés par le règlement 92-486 et de nouveau modifiés par les règlements 2001-710, 2004-776, 2005-811, 2006-835, 2006-838, 2007-856 et 2008-866 sont de nouveau modifiés pour se lire dorénavant comme suit :

Article 5 : Le capital du fonds de roulement municipal est augmenté en vertu des dispositions du présent règlement de 200 000\$ totalisant une somme de 1 050 000\$;

Article 6 : Afin d'augmenter le fonds de roulement, ce Conseil approprie par les présentes, à même les surplus accumulés au fonds général de la Municipalité au 31 décembre 2008, la somme de 200 000\$ et l'affecte uniquement aux opérations du fonds de roulement de la Municipalité.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2009-80 «Adoption du règlement 2009-882»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter le règlement # 2009-882 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité pour un montant de 200 000\$.

Résolution # 2009-81 «Autorisation de signatures – piste cyclable»

Considérant l'entente entre la ministre des Transports, la compagnie 9192 6626 Québec Inc., et la municipalité de Boischatel concernant la relocalisation de la piste cyclable;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'autoriser monsieur le maire Yves Germain et madame Sophie Antaya, greffière-trésorière et dga, à signer l'entente concernant la relocalisation de la piste cyclable.

Résolution # 2009-82 «Avis de motion»

Madame la conseillère Martine Giroux donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2002-732 relatif à la circulation.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du départ de quatre pompiers à temps partiel messieurs Moïse Mayer, Patrice Dorion, Dominique Turbide et Guy Mathieu.

Résolution # 2009-83 «Engagement pompiers à temps partiel»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu de procéder à l'engagement des personnes suivantes comme pompiers à temps partiel pour le Service de la Sécurité incendie :

M. François Chabot
M. Jean Robidas
M. Nicolas Gilbert
M. Antoine Desrosiers

Résolution # 2009-84 «Permis de construction au 157 rue des Grenadiers»

Considérant la demande de permis de construction d'une résidence sur le lot 693-95, rue des Grenadiers;

Considérant le règlement # 92-484 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'accepter le plan de construction tel que soumis.

Résolution # 2009-85 «Permis de construction au 97 rue de la Garnison»

Considérant la demande de permis de construction d'une résidence sur le lot 316-32, rue de la Garnison;

Considérant le règlement # 92-484 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'accepter le plan de construction tel que soumis.

Résolution # 2009-86 «Permis de rénovation au 160 rue des Grenadiers»

Considérant la demande de permis de rénovation au 160, rue des Grenadiers;

Considérant le règlement # 2002-737 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'accepter le plan de rénovation tel que soumis.

Résolution # 2009-87 «Permis de rénovation au 259, rue de l'Infanterie»

Considérant la demande de permis de rénovation au 259, rue de l'Infanterie;

Considérant le règlement # 2002-737 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'accepter le plan de rénovation tel que soumis.

Résolution # 2009-88 «Ajournement de l'assemblée»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu que la présente assemblée soit ajournée au 27 avril 2009 à 20h.

Le présent ajournement s'est produit à 20h15.

Assistance : 0

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 27 avril 2009.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 6^{ème} jour du mois d'avril, ajournée au 20 avril et 27 avril 2009, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie, Serge Leblanc, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-884

Ayant pour objet de modifier le règlement 2002-732 (circulation) spécialement l'article 4 annexe «A»

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le règlement 2002-732 relatif à la circulation, spécialement l'article 4 annexe «A»;

Attendu qu'avis de motion a été donné à la session régulière tenue le 20 avril 2009 par madame la conseillère Martine Giroux;

Pour ce motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'annexe «A» de l'article 4 (arrêt obligatoire) paragraphe 4.1 est modifié afin d'y ajouter ce qui suit :

Rubis intersection des Gemmes

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2009-89 «Adoption du règlement 2009-884»

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'adopter le règlement 2009-884 ayant pour objet de modifier le règlement 2009-732 relatif à la circulation.

Résolution # 2009-90 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu que la présente assemblée soit levée à 20h07.

ASSISTANCE : 0

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

